



Le nbre d'heures max travaillé

Par **rudyamiensgwa**, le **28/11/2008** à **10:10**

bonjour

je souhaiterai savoir la reponse a ses question

Le nombre d'heure légal travaillé est fixé par semaine ou par mois.

- Quel est le nombre maximum travaillé par semaine ou par mois ?

merci de bien vouloir me repondre SVP

Par **Visiteur**, le **28/11/2008** à **11:15**

bonjour,

la durée légale du travail est de 35 heures hebdomadaires

sauf dérogation : durée maximale de travail :

10 heures par jour ;

48 heures par semaine

44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

vous devez bénéficier d'un repos quotidien de 11 h minimum et un repos hebdomadaire de 24 h

voila la réponse a vos questions.

Par **rudyamiensgwa**, le **04/12/2008** à **11:48**

je vous remercie

- Es que l'employeur est obligé de mettre la convention collective accessible à tout les salariés ?
- En cas de refus avec quel article du code du travail peut on faire plier ?
- Quel est l'article du code du travail on peut retrouver tout ses infos?

merci de me reponde S.V.P

Par **Visiteur**, le **05/12/2008** à **11:31**

bonjour,

c'est une obligation pour l'employeur de tenir à la disposition des salariés un exemplaire de la convention collective à jour..

je ne connais pas l'article du code du travail.. mais vous pouvez le consulter sur legifrance (ainsi que votre convention collective). c'est gratuit.